

2327W17

Ministère du Travail

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

d E. LOT_et-GARONNE.

Téléphone : 66 30 30

ATTESTATION

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DU TRAVAIL & DE LA
MAIN_d'ŒUVRE DE LOT-et-GARONNE soussigné, certifie
que le personnel en fonctions au centre d'accueil
des rapatriés de BIAS et de SAINTE LIVRADE (47),
relève du MINISTÈRE des Affaires Sociales (Travail
Santé). Les rémunérations ont été effectuées par la
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et
Sociale depuis le 1er janvier 1966 et par la Direction
Départementale du Travail et de la Main-d'Œuvre depuis
le 1er janvier 1972.

AGEN, le 28 Juillet 1977

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DU
TRAVAIL & DE LA MAIN_d'ŒUVRE,



Madame
A. MAYTRAUD

Le Directeur du Centre d'Accueil,

A

N° 75/ CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur
des Services Fiscaux
Cité Administrative
A g e n.

O b j e t : Affectation définitive au Ministère
du Travail, du camp du Moulin du Lot.

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, à la demande de mon ministère de tutelle, une lettre du Ministère d'Etat chargé de la Défense Nationale ainsi qu'une lettre de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

Ces pièces, assorties d'un arrêté de déclaration d'utilité publique, sont destinées à compléter le dossier en votre possession, sur le camp de Sainte-Livrade, avant sa présentation en commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

M. BOUCHET

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

PARIS, LE 18 MAI 1973
1, Place de Fontenoy (7è)

Sous-Direction des Programmes
Sociaux en faveur des Migrants

-:-

PF/MD - P.S.M.3/n°

3939

Le MINISTRE du TRAVAIL
de l'EMPLOI et de la POPULATION

à

Monsieur le DIRECTEUR de la Cité
d'Accueil de

47110 SAINTE-LIVRADE

O B J E T : Règlement de frais occasionnés par la déclaration d'utilité
publique de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine.

REFERENCE : Correspondance S.B. du 2 Avril 1973 (Cabinet du Préfet de Lot-
et-Garonne).

J'ai l'honneur de vous transmettre pour règlement sur les
crédits de fonctionnement de la Cité d'Accueil, une facture de publicité
concernant la déclaration d'utilité publique du Camp du Moulin-du-Lot./.

Sous-cour
17-2-73



BUREAU DE
- 7 MARS 1972
ADMINISTRATION

3 MARS 1972

Sous-Direction du Personnel - P 4 -

RECUEILLI
- 8 MARS 1972
COMPTABILITE

*Copie
2° D*

LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DU PERSONNEL ET DU BUDGET

à

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Lot-et-Garonne
S/c. de Monsieur le PRÉFET du Lot-et-Garonne

Je vous serais obligé de bien vouloir assurer la liquidation des traitements des agents contractuels et vacataires des hameaux forestiers et des cités d'accueil rémunérés sur les chapitres 31-81 et 37-81 de la Section III du Budget Travail, Emploi et Population. La gestion de ces personnels ne peut en effet plus être confiée comme précédemment à M. le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale du fait de la substitution, à compter du 1er janvier 1972, de 3 budgets distincts au budget unique des Affaires Sociales.

Je vous adresse, ci-joint, la liste des agents intéressés ; les crédits correspondants sont délégués à M. le Préfet du Lot-et-Garonne.

*Le Directeur de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Signé : Jacques ROSENFELD*

AGENTS CONTRACTUELS DU MINISTERE
du TRAVAIL, de l'EMPLOI et de la POPULATION

Département du LOT-et-GARONNE
--

NOM, Prénom	Catégorie	I. N. M.	Chapitre de rémunération	Observations
M. BOUCHET Maurice	1er	435	37-81 :art. 10 § 11	
Mme BOURGEOIS Denise	1er	342	37-81 :art. 10 § 11	
Mme BOUCHET Jeannine	2e	291	37-81 :art. 10 § 11	
M. DURNEY Guy	2e	326	37-81 :art. 10 § 11	
Mme DURNEY Yvette	2e	237	37-81 :art. 10 § 11	

AGENTS VACATAIRES DU MINISTERE
du TRAVAIL, de l'EMPLOI ET DE LA POPULATION
REMUNERES sur le CHAPITRE 31-81, article 10, § 01

Département du Lot-et-Garonne

NOM, Prénom	Taux horaire	Nombre de vacations	Observations
N E A N T			

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

FONDS D'ACTION SOCIALE
POUR LES
TRAVAILLEURS MIGRANTS

8 septembre 1971

PARIS, LE
14, AVENUE DE LA GRANDE-ARMÉE - 17^e
TÉL. : 754.15-80

AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

A compter du 20 SEPTEMBRE 1971,
les services
du FONDS D'ACTION SOCIALE POUR LES TRAVAILLEURS MIGRANTS
sont transférés

47, rue de la Chapelle - 75 - PARIS 18^{ème}

Métro : Porte de la Chapelle
Marx Dormoy

Autobus n° 65

Téléphone : 203.31.68
203.31.79
203.32.35
203.32.30
203.32.91

Ad